



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 081-218101632-20230705-2023\_DEL58-DE



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 JUILLET 2023

2023 / 03 / 23

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	:	33
PRESENTS	:	24
REPRESENTES	:	09
ABSENT	:	00
VOTANTS	:	33

Date de Convocation : *Jeudi 29 Juin 2023*

Date d'Affichage : *Jeudi 29 Juin 2023*

Secrétaire de Séance : *Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD*

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par Agnès MAUREL  
MONNIER Laurent par Françoise ROUQUETTE  
CHABBERT Cécile par Karine LOUP  
MARTIN Michel par Olivier FABRE  
LAFONT Stéphanie par Séverine ARMERO  
ASSÉMAT Clothilde par Corine ALBERT  
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL  
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC  
BORIES Pascale par Christophe ASSÉMAT

**OBJET : Constitution de servitude et de mise à disposition avec ENEDIS / Rue de la RESSE.**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Société ENEDIS doit réaliser des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation de son réseau électrique de distribution publique et sollicite la Ville afin de :

- constituer une servitude sur les parcelles situées rue de la Resse, cadastrées section AD n°0570 et AD n°0569, afin d'y établir une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires sur une longueur d'environ 25 mètres ;

- et établir une convention de mise à disposition sur la parcelle cadastrée section AD n°0570, afin d'y installer un Poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, une convention de servitudes a été établie entre la Ville et la Société ENEDIS, ainsi qu'une convention de mise à disposition précisant les droits de servitudes et de mise à disposition consentis ainsi que les droits et obligations du propriétaire (cf. document déposé sur le serveur extranet) et que ces conventions sont établies à hauteur d'une indemnité forfaitaire de zéro Euro ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée lors de la réunion de la commission « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du 28 Juin 2023 ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à constituer une servitude avec ENEDIS sur les deux parcelles cadastrées section AD n°0570 et n°0569 ;

AUTORISE M. le Maire à établir une convention de mise à disposition pour la parcelle cadastrée AD n°0570 ;

APPROUVE les conventions ci-après annexées ;

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions et leur publication avec faculté de subdéléguer ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,

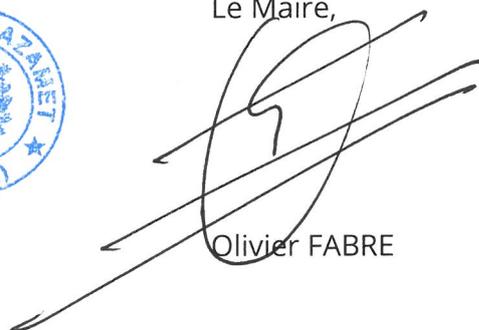
La Secrétaire de séance,



Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*